

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le lundi 16 février 2026 à 19h00

(Salle du Conseil Municipal – 2 Rue du Signal)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2025.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. **Finances** : Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2025.
5. **Finances** : Adoption du Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025.
6. **Administration générale** : Autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour la création d'une maison de santé.
7. **Vie associative** : Attribution des subventions aux associations – exercice 2026.
8. **Vie associative** : Approbation de la modification du règlement des salles municipales.
9. **Intercommunalité** : Approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire pour la période 2026-2031.
10. **Enfance-Jeunesse** : Approbation des tarifs pour le séjour exceptionnel de l'accueil de loisirs au Safari de Peaugres.
11. Questions diverses

Le Maire

Marie-Agnès BERGER



Affiché le 10.02.2026

